



Demande d'appel d'adoption pour couple lesbien délai de recours?!

Par **Amie soutien**, le **16/06/2016** à **20:19**

Bonjour,

Je me renseigne pour une amie mariée à une femme.

Ayant eu recours à une insémination en Belgique, après quasi un an de mariage, le but commun était d'adopter pour mon amie, l'enfant de sa femme (démarche d'insémination faite pendant le mariage). Après le délai de rétractation concernant la demande d'adoption, la mère de xxx se rétracte.

Première audience réalisée et un refus est annoncé. Mon amie demande donc appel sauf qu'elle apprend, ce jour, que son avocate n'a pas fait la démarche et que le délai pour la demande est dépassé. Mon amie a- elle un recours ? Comment agir ?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **16/06/2016** à **21:48**

Bonjour,

Si l'insémination a eut lieu en Belgique, il me semble que c'est la loi belge qui a vocation à s'appliquer, loi pour laquelle nous sommes incompétents puisque nous sommes un site de conseils juridiques de droit français.

Le seul recours de votre amie est contre son avocat.

